



## **LA LIGUE DE CHAMPAGNE DE TIR.**

### **Procès Verbal de la Réunion de Comité Directeur de la ligue à Reims, en date du 29.05.09 à 19h00.**

L'an deux mille neuf, le 29 mai à 19 heures, le Comité Directeur de La Ligue de Champagne de Tir s'est réuni au stand de Reims sur la convocation faite par le Président, suivant lettre normale du 21 avril 2009, adressée à chacun des membres du comité directeur, et mentionnant, l'ordre du jour suivant :

- **Préparation de la réunion du Comité Directeur qui suit.**
- **Point règlements administratifs.**
  - o Tâches des commissions.
- **Point financier.**
  - o Bilan avancé de la saison écoulée.
  - o Etat de la location
  - o Annulation de contrat.
  - o Résultats financier 2007/2008
- **Bilan sportif.**
  - o Organisation.
  - o Formations.
- **Questions diverses.**

Le Président informe que l'ordre du jour a été établi pour faire le point d'avancement de la nouvelle équipe, ainsi que de donner la possibilité de clôturer la saison 2007/2008.

M. le Président dépose sur le bureau l'ordre du jour, le courrier reçu, les noms des membres du C.D, le tableau de présence et les absences, constate qu'il y a 3 absences dont 2 excusées : Mrs Minjeau et Dumont, et M. Bisiaux non excusés.

#### **A : Point règlements administratifs.**

➤ Les tâches des commissions, il est rappelé, qu'une commission dans son domaine, se réunit pour réfléchir sur les meilleurs moyens, les meilleures méthodes, répondre aux demandes aux besoins, dans le but d'amélioration, et d'en faire les propositions au comité directeur qui en prendra note et analysera les suites à donner, chaque commission désignera un (ou une) secrétaire de séance.

➤ Jacques Collot informe des décisions prises par la commission des écoles de tir en ce qui concerne la proposition de remise des armes aux différents clubs demandeurs, a savoir.

- 1 Pistolet 5 coups 10m à Reims
- 1 Pistolet 5 coups 10m à La Fraternelle d'Arcis
- 1 Pistolet 10m à Charleville-Mézières
- 1 Carabine 10m à Langres
- 1 Carabine 10m à Saint-Dizier.
- 1 Carabine 10m à Jeanne d'Arc
- 1 cartouche d'air à JSVPO
- 1 Support poussin et 1 support Benjamin pour Muizon.

Le comité directeur à l'unanimité accepte les propositions.

➤ Christophe Dewilde informe qu'il n'y a pas que les écoles qui existent et qu'il faudrait aussi penser aux clubs. Jacques COLLOT indique que toute demande sera analysée.

➤ J. Collot informe des différents devis pour l'achat des armes, 2 sociétés sollicitées la première d'un montant de 8600 € et la 2<sup>ème</sup> tout d'abord 8450 puis 7945 €.

- Les supports seront commandés à GEROCIBLE

Le comité directeur autorise le Président à faire l'achat à 7945 €, pour la distribution à l'AG du 1007.09 à Reims.

#### Suite administratif :

➤ D'ordre collégiale, il est proposé qu'à partir de la saison 2009/2010, pour toutes demandes d'armes, le club devra avoir déclaré à la ligue son école de tir, et adhéré obligatoirement aux cibles de couleurs, que le matériel et les armes prêtés restent possession de la Ligue de Champagne, que l'entretien sera effectué par l'utilisateur et à sa charge, qu'en cas de retour à la ligue ce matériel devra être en parfait état de fonctionnement, si non les frais de remises en état seront imputés au club, une convention sera signée entre les deux parties, informant le demandeur.

Le comité directeur à l'unanimité accepte les propositions.

➤ Jacques Collot fourni aux membres le listing de la ligue des recensements des sociétés qui ont déclaré une école de tir (20) et cible de couleur (8), précise que toutes les informations ont été fournies début d'année sportive à tous les clubs et qu'il n'y est pour rien si ces documents non pas été lu dans certain club.

#### **B : Point financier.**

➤ Luc Bescont trésorier informe qu'il est à jour dans les comptes qu'il n'a aucun retard pour la saison, tous se déroule le jour le jour.

➤ Le contrat de location de l'ancien siège sociale est terminé, le bailleur a répondu positif à la demande de C. Aimé de rompre le contrat, pour délocalisation et nous avons récupéré en partie la caution.

➤ L. Bescont fera au plus rapide l'annulation du contrat d'assurance de la responsabilité locative qui court encore quelques mois.

➤ L. Bescont informe du règlement de la facture d'entretien de la photocopieuse, et par la même dénoncera le contrat d'entretien.

➤ L. Bescont demande que les amortissements jusqu'à 2006/2007 passent en dépenses.

➤ Les finances 2007/2008. Il existe un blanc de justificatifs aux dépenses du 15 septembre au 15 décembre 2007, mais en notre faveur, les comptes peuvent être établis puisque tous les différents ont été résolus, y compris le règlement des licences de l'espérance, et il ne reste plus d'impayé, par contre un point obscur de 490 € de prélèvement mensuel à la ligue sans justificatif.

Le comité directeur accepte les demandes.

➤ Michel Boulanger secrétaire général et ancien trésorier de la Fédération, donne quelques explications sur le prélèvement de 490€ mensuel qui était effectué sur le compte de la ligue de Champagne de Tir, et donne pour lecture le compte rendu de la dernière assemblée générale de la ligue établi par l'ancienne secrétaire Evelyne Jean en date du 12 janvier 2008, obtenu aux archives fédérales, Celui ci fait apparaître 6 interventions des invités après la prononciation du mot (la secrétaire) par le Président Gilbert Pencet, aucune réponse n'a été enregistrée sur ce rapport.

Du fait du manque de clairvoyance sur ce prélèvement mensuel, la responsabilité du Président actuel est engagée, si celui-ci n'essaye pas par tous les moyens de rechercher les justificatifs, Gilbert Pencet, lors de la visite chez lui en date du 24.05.09, qu'il n'y en aura pas « vous avez les copies des chèques et cela suffit bien... ».

Il est donc décidé à l'unanimité du comité directeur, d'autoriser le Président de remettre ce dossier à Maître Copiat-Castel.

#### **B : Bilan sportif.**

➤ Jacques Collot a fait des demandes de subventions, qui vont donner des disponibilités à la Ligue si elles sont obtenues, **la condition d'obtention c'est le quitus des comptes pour la saison 2007/2008**, le total des différentes subventions avoisineraient les 20 000 € ce qui donnerait la possibilité de prendre des formateurs diplômés. (L. Bescont précise que les formations de la nouvelle équipe dirigeante étaient totalement gratuites pour la Ligue, n'ayant pas budgété les formateurs.)

➤ Il est souhaitable que chaque Département soit dans la capacité de pouvoir pallier à toutes organisations administratives dans ses possibilités techniques. Pour cela et suite aux décisions du comité directeur des réunions précédentes, Jacques Collot demandera à la Fédération l'organisation de stages sur la formation du logiciel Fédéral, cette formation sera donnée à 2 personnes au minimum par Département.

➤ Michel Pertuisot va intensifier ses formations pour des moindres coups, voir des formations départementales.

➤ 2 stages réunissant 15 jeunes ont été très appréciés. (stage jeunes talents MINIMES à 10m)

- Formation permanente des initiateurs sera relancée.
- Stage de labellisations - cibles de couleur pour les anciens initiateur de la ligue, sera relancé vers septembre.

**B : Questions diverses.**

➤ Le Président informe de la demande de provision de maitre Copiatti-Castel de 1435.20€ pour l'affaire Pence. Le comité directeur à l'unanimité accepte le règlement.

➤ Sous l'ancienne équipe dirigeante certains défraiements étaient décidés par des responsables et ce fut le cas de Cathy Anneau et Patrick Delafaitte pour un remboursement de passage de niveau d'arbitrage respectivement de 177.90 € et 186.16 €. A la demande de remboursement, le comité directeur à l'unanimité accepte le règlement.

➤ Demande de remboursement pour l'examen d'arbitre national IAU de Patrick Delafaitte, d'un montant de 162 €. Le comité directeur à l'unanimité accepte le règlement.

**Pour Information :**

➤ La Ligue de Champagne pour la saison 2008/2009 a été le cadre des 2 organisations scolaires et universitaire des Nationaux de Tir (**UNSS : au centre des congrès des Vieilles Forges dans les Ardennes. & FFSU : à Reims**).

➤ Les médailles des récompenses podiums, seront identiques pour toutes les disciplines chaque année, avec l'indication de la discipline, et seront d'un nouveau modèle par saison sportive.

➤ La commission d'arbitrage se réunira prochainement.

Après lecture faite de tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la secrétaire général et par le Président.

La Chapelle Saint Luc le 2 juin 2009

Secrétaire Général.

Aimé Claude

Président.

